



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ARRÊTÉ n° 2024/11 bis

modifiant l'arrêté n° 2024/10 du 30 mai 2024 fixant pour une durée de 3 ans  
la liste des médecins généralistes, spécialistes et chirurgiens-dentistes agréés  
du Val-de-Marne

La Préfète du Val de Marne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la Loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 relatif en particulier à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, modifié par décrets n° 2010-344 du 31 mars 2010 et n° 2013-447 du 30 mai 2013 et n° 2022-353 du 11 mars 2022;
- VU le décret n° 88.386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2010.344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009.879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux droits des patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de Préfète de Val-de-Marne ;
- VU l'arrêté n° 2024/10 en date du 30 mai 2024, fixant pour une durée de 3 ans la liste des médecins généralistes, spécialistes et des chirurgiens-dentistes agréés du Val-de-Marne ;
- VU la demande d'agrément du Docteur Julien COHEN, Généraliste, en date du 12 mars 2023 ;
- VU la demande d'agrément du Docteur Faeza BENKOULA, Psychiatre, en date du 11 juin 2024
- VU l'avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val-de-Marne en date du 01 juillet 2024 émettant un avis sans objection à l'inscription des Docteurs Julien COHEN et Faeza BENKOULA sur la liste des médecins agréés du Val- de-Marne ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

## ARRÊTÉ

**Article 1** – La liste des médecins généralistes, spécialistes et chirurgiens-dentistes agréés du Val-de-Marne annexée à l'arrêté n° 2024/10 en date du 30 mai 2024 est modifiée comme suit :

**Médecins Généralistes :**

Agrément

Monsieur le Docteur Julien COHEN

Adresse : 1 Place de l'Abbaye 94000 CRETEIL

Téléphone : 01 43 77 56 27

Agrément

Monsieur le Docteur Michel MEDIONI

Adresse : 23 rue du Pont de Créteil 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Téléphone : 01 84 23 77 94

**Médecins Spécialistes Psychiatres :**

Agrément

Madame la Docteure Faeza BENKOULA

Adresse : Centre Médico Psychologique 18 Place Pierre Sénard  
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Téléphone : 01 43 89 26 93

-  
**Article 2** – La liste modifiée des médecins généralistes, spécialistes et chirurgiens-dentistes agréés du Val de Marne pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'arrêté susvisé est jointe en annexe au présent arrêté.

**Article 3** - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur départemental de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Fait à CRETEIL, le

12-07-2024

La Préfète du Val-de-Marne,

  
Sophie THIBAUT